



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

S'informer

S'engager

S'exprimer

**ANNÉE
EUROPÉENNE DE
LA JEUNESSE**

Des ressources pour les jeunes



Cofinancé par
l'Union européenne

Sommaire

#JE M'INFORME	5
Des conseils et un accompagnement au numérique	6
Les conseillers numériques France Services	6
Un accès aux arts et à la culture	7
Le pass Culture	7
Des conseils et un accompagnement pour décrocher un emploi	8
Le contrat d'engagement jeune	8
Un soutien pour se projeter dans l'avenir	9
1 jeune 1 mentor	9
Un accès aux métiers du numérique et du digital	10
Les ambassadrices BECOMTECH	10
Un accès facilité au logement	11
La garantie locative Visale	11
Une découverte de l'Europe	12
Erasmus+ : Discover EU	12
#JE M'ENGAGE	13
Je deviens volontaire	14
Le Service civique	14
Le Corps européen de solidarité	14
Je deviens bénévole	15
JeVeuxAider.gouv.fr	15
Je m'engage en faveur du développement durable	16
Les éco-délégués	16

#JE M'EXPRIME	17
Je participe à la vie démocratique européenne, nationale et locale	18
Le programme Erasmus + Jeunesse et Sports	18
Je participe à l'élaboration des politiques de jeunesse européennes	19
Le dialogue structuré UE-Jeunesse	19
Je prends la parole au niveau local	20
Les conseils locaux d'enfants et de jeunes	20
Je fais entendre ma voix dans mon établissement scolaire	21
Le conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et le conseil national de la vie lycéenne (CNVL)	21

L'année européenne de la jeunesse (AEJ) 2022 s'est inscrite dans le contexte de crise sanitaire qui a fortement affecté les jeunes.

L'enjeu de cette initiative européenne a été de les accompagner dans la sortie de crise et les aider à en surmonter les effets négatifs.

Elle a consisté à renforcer les efforts de l'Union européenne et des États membres, à l'échelle nationale, régionale ou locale, en faveur des jeunes et de travailler en étroite collaboration avec eux pour définir ces actions.

Quatre objectifs ont été définis :

- mettre en évidence la manière dont les transitions verte et numérique offrent une nouvelle perspective d'avenir et des possibilités de contrer l'impact négatif de la pandémie sur les jeunes ;
- encourager tous les jeunes, en particulier les jeunes ayant moins de possibilités, à devenir des citoyens actifs et engagés et des acteurs du changement ;
- promouvoir les possibilités offertes aux jeunes par les politiques publiques européennes, nationales, régionales et locales afin de soutenir leur développement personnel, social et professionnel dans un monde vert, numérique et inclusif ;
- intégrer la politique de jeunesse dans tous les domaines pertinents de la politique de l'UE et encourager la prise en compte du point de vue des jeunes dans l'élaboration des politiques.

Réalisé dans le cadre de l'année européenne de la jeunesse 2022, ce livret recense, de manière non exhaustive, plusieurs dispositifs proposés aux jeunes dans différents champs de l'action publique.

Il permet d'accéder aux informations et ressources utiles pour trouver les réponses à leurs besoins et leurs envies, et accéder aux opportunités d'engagement et de participation.

#Je m'informe

Des besoins ? Des envies ? Des questions ?
Emploi, logement, culture, loisirs, voyages etc.
Découvrez des services et des aides qui vous
concernent.



Les conseillers numériques France Services

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement sur mesure. En fonction de vos besoins, votre conseiller numérique vous proposera un accompagnement individuel ou un atelier collectif.

À travers l'accompagnement proposé, vous gagnez en autonomie pour :

- échanger avec vos proches ;
- trouver un emploi ou une formation ;
- accompagner votre enfant ;
- réaliser vos démarches en ligne ;
- utiliser les opportunités du numérique ;
- prendre en main l'outil numérique ;
- découvrir les opportunités de votre territoire.

Permis de conduire, immatriculation de véhicules, Revenu de solidarité active (RSA), impôt, accès aux services en ligne etc. Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, [France services](#) est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la caisse d'allocations familiales (CAF), la Mutuelle sociale agricole (MSA), la Poste, etc.

En vous rendant dans une agence France services, vous accédez à un service public moderne qui vous apporte une réponse à visage humain. Au moins deux agents formés pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien vous accueillent dans un lieu de vie convivial. Au-delà des formalités administratives, vous avez accès à des postes informatiques en libre-service. Création d'une adresse e-mail, impression, scan, simulation d'allocations, création d'identifiants pour accéder au service public en ligne etc. Les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches en ligne.

Plus d'informations sur : <https://conseiller-numerique.gouv.fr/#ancre-themes>

Un accès aux arts et à la culture

Le pass Culture

Il s'agit d'une application gratuite et géolocalisée, destinée à favoriser l'accès des jeunes aux arts et à la culture, d'intensifier et diversifier leurs pratiques culturelles et artistiques.

Ce dispositif se décline en une part individuelle et une part collective complémentaires. Ainsi, chaque jeune âgé de 15 à 17 ans bénéficie d'enveloppes de 20 puis 30 euros qu'il peut utiliser librement pour se cultiver en toute autonomie.

En parallèle, une part collective, fruit d'un partenariat étroit entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, est directement attribué aux établissements scolaires. Chaque classe, de la 4^e à la Terminale, se voit allouer un crédit de 20, 25 ou 30 euros par élève, destiné à financer des activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs.

Et à partir de 18 ans, chaque jeune dispose de 300 euros supplémentaires valables deux ans pour approfondir ou s'initier à une pratique artistique, profiter des lieux culturels (cinéma, théâtre, salles de spectacles, musées, etc.), de biens culturels (livres, BD, vinyles, instruments de musique...), en vivant de nouvelles expériences, ou bien encore inviter des amis à partager une découverte culturelle.

Pour s'inscrire, il suffit de télécharger l'application **pass Culture** sur Google PlayStore ou AppleStore ou se rendre sur **passculture.app**.

Plus d'informations sur : <https://pass.culture.fr/>

Des conseils et un accompagnement pour décrocher un emploi

Le contrat d'engagement jeune

Ce contrat est un droit ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Mis en œuvre par les agences Pôle emploi et les missions locales, le contrat d'engagement jeune propose un accompagnement individuel et intensif, pour construire son projet professionnel, découvrir des métiers et des secteurs d'activité, développer ses expériences professionnelles, dans un objectif d'accès à l'emploi durable. D'une durée de 6 à 12 mois, il permet, dès la signature du contrat, de bénéficier de :

- un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable ;
- un programme entièrement personnalisé et intensif d'un minimum de 15 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois en fonction des ressources et sous condition de respect des engagements.

Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/mesures-jeunes/contrat-engagement-jeune/>

Un soutien pour se projeter dans l'avenir

1 jeune 1 mentor

Le dispositif s'adresse à tous les jeunes de 6 à 30 ans, principalement ceux en situation de fragilité, notamment de par leur origine sociale ou géographique ou de par leur situation économique.

Le mentorat offre aux jeunes la possibilité de bénéficier du soutien d'un mentor pour au moins 6 mois.

Le mentorat, s'il peut prendre plusieurs formes (soutien scolaire, aide à l'insertion professionnelle, aide à l'orientation, accompagnement à l'entrepreneuriat etc.), permet un accompagnement du jeune dans sa globalité et l'acquisition de compétences sociales (confiance en soi, etc.)

Le plan « 1 jeune 1 mentor », c'est aussi l'opportunité pour des jeunes (et moins jeunes !) de devenir mentor et ainsi de contribuer activement à une société de l'engagement, plus juste et solidaire.

Une plateforme dédiée a été mise en place. Animée par le Collectif Mentorat, association fédérant de nombreux acteurs du champ du mentorat, cette plateforme permet de s'inscrire pour devenir mentor ou être mentoré. Elle permet aussi d'avoir accès à de l'information sur le mentorat.

Pour être mentoré ou devenir mentor : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mentorat>

Les ambassadrices BECOMTECH

Le programme vise à approfondir les connaissances des jeunes filles, âgées entre 14 et 22 ans, en matière de numérique, afin de les initier et de leur permettre de s'orienter vers les métiers techniques de l'informatique, du numérique et du digital. Elles se forment et se professionnalisent grâce à l'accompagnement de la communauté des Ambassadrices.

Visites d'entreprises, ateliers innovants, rencontres inédites, elles explorent de nouveaux horizons et partagent leurs expériences avec la communauté.

Plus de 300 filles sont engagées dans toute la France pour la mixité dans le numérique. Les Ambassadrices BECOMTECH forment une communauté constituée des alumnae des programmes Jump In Tech. À ce titre, elles sont accompagnées à long terme par la communauté des Ambassadrices dans leurs projets d'orientation et leurs ambitions. Elles bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif pendant plusieurs années. Les Programmes JUMP IN TECH c'est 4 semaines gratuites dans une promo de 15 filles pour découvrir l'univers du numérique et l'informatique.

Code ton propre site web, découvre l'IA et la robotique, filme et monte des vidéos, rencontre des femmes inspirantes, deviens super à l'aise devant les autres, visite des entreprises de la Tech, découvre les métiers du futur ! Même si tu n'as pas d'ordinateur et aucune connaissance en informatique, tu peux te lancer grâce à JUMP IN TECH !

Pour s'inscrire : <https://becomtech.fr/nos-programmes/>

Présentation des programmes : <https://www.youtube.com/watch?v=jcV3uCXZB2s>

Un accès facilité au logement

La garantie locative Visale

Les partenaires sociaux de l'association pour l'accès aux garanties locatives au sein du groupe Action Logement et l'État ont déployé un dispositif de garantie locative Visale. Il permet aux locataires, de se dispenser d'une caution parentale ou d'offrir une solution à ceux ne disposant pas de caution pour louer un logement en se portant gratuitement garant pour eux.

Visale leur apporte une caution solide et fiable pour faciliter l'accès au logement. Cette garantie prend ainsi en charge les impayés de loyers et les dégradations locatives pendant toute la durée du bail.

En cas d'impayé de loyer, une fois la garantie mise en jeu, c'est Action Logement qui mène et prend en charge à son compte la totalité des actions de recouvrement et de résiliation de bail le cas échéant. Le groupe Action Logement finance et assure toute la gestion du dispositif.

Pour les jeunes, Visale s'adresse aux locataires âgés de 18 à 30 ans quelle que soit leur situation d'emploi (salarié, alternant, étudiant, sans emploi...).

Pour les candidats à la location, la procédure de demande (test d'éligibilité, obtention d'un visa portant mention de la garantie Visale à présenter au bailleur) et la souscription du contrat s'effectuent sur www.visale.fr.

Une fois les impayés déclarés, le paiement s'obtient rapidement. C'est Action Logement qui règle l'impayé de loyer au propriétaire. Le locataire doit régler sa dette selon un plan de remboursement adapté à sa situation. Les loyers sont garantis sur toute la durée du bail, dans la limite de 36 mois d'impayés.

Pour connaître son éligibilité : <https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale/>

Découvrir Visale : <https://www.youtube.com/watch?v=rgZan7e5mis>

Locataires, et si Visale se portait garant pour vous ! :
<https://www.youtube.com/watch?v=d6Ei8eykxs0&t=1s>

Visale, le garant des étudiants/alternants CROUS :
<https://www.youtube.com/watch?v=KDUTprNmrig>

Une découverte de l'Europe

Erasmus+ : Discover EU

Ce programme, géré par la Commission européenne, est une initiative de l'Union européenne ouverte aux jeunes de 18 ans souhaitant découvrir l'Europe en train.

Les jeunes s'inscrivent en ligne, pendant les périodes d'appel à candidature, et peuvent obtenir, à la suite d'un tirage au sort, un titre de transport Interrail valable pour un voyage d'un mois dans toute l'Europe.

Pour en savoir plus : https://europa.eu/youth/discovereu_fr

#Je m'engage

Pour défendre une cause qui vous tient à cœur, participer à une société plus solidaire, vous engager pour les autres, des programmes sont faits pour vous. Accomplir une mission de Service civique, devenir bénévole dans une association, participer à des actions pour le climat dans votre établissement scolaire, de nombreuses opportunités d'engagement existent.



Le Service civique

Le Service civique est une expérience unique d'engagement pour l'intérêt général de 6 à 12 mois, ouvert sans condition de diplôme aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap. D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé au moins 580 € par mois.

Les missions, ouvertes dans 10 domaines d'actions, en France, en Europe et à l'international, sont essentiellement effectuées auprès d'associations ou de structures publiques nationales ou locales. Un tuteur accompagne le volontaire tout au long de sa mission.

L'objectif du Service civique est de mobiliser les jeunes sur les défis sociaux et environnementaux actuels, de leur permettre de gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leurs projets d'avenir.

Les missions sont accessibles sur le site www.service-civique.gouv.fr

Le Corps européen de solidarité

C'est un programme financé par l'Union européenne. Il offre aux jeunes entre 18 et 30 ans la possibilité de se porter volontaires et de mener des projets de solidarité dans toute l'Europe.

Il s'adresse à celles et ceux qui souhaitent apporter leur aide à une association ou un organisme d'utilité publique et apprendre d'une culture différente.

Le Corps européen de solidarité offre plusieurs opportunités d'engagement via le volontariat, le volontariat humanitaire et le projet de solidarité. Le volontariat est accessible à tout jeune qui souhaite effectuer une mobilité et s'investir sur un projet en Europe. A travers cette expérience, les volontaires ont l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences, d'apprendre une langue étrangère et de revenir avec des souvenirs inoubliables.

Le volontariat se déroule à plein temps (entre 30 et 38h par semaine) sur une période allant de 2 à 12 mois. Selon son profil, il est également possible de réaliser une mission courte de 2 semaines à 2 mois. Les frais de base sont pris en charge (voyage aller-retour, hébergement et nourriture, assurance complémentaire, indemnité journalière) et une série de services d'appui sont proposés (soutien linguistique par exemple) Le volontariat est cumulable avec une mission de Service civique.

Pour en savoir plus : <https://www.corpseuropeensolidarite.fr/>

Je deviens bénévole

JeVeuxAider.gouv.fr

JeVeuxAider.gouv.fr est la plateforme publique du bénévolat, proposée par la Réserve Civique. Elle met en relation celles et ceux qui veulent agir pour l'intérêt général avec les associations, établissements publics et communes qui ont besoin de bénévoles. Les missions de bénévolat sont ouvertes à toute personne âgée de plus de 16 ans et résidant en France, sans condition de nationalité.

Où que vous habitez et qu'importe vos disponibilités, le bénévolat est accessible à toutes et tous. Il existe différentes thématiques sur lesquelles s'engager, selon les affinités de chacun : Éducation, Santé, Art et culture, Protection de la nature, Solidarité et insertion, Sport, Prévention et protection, Mémoire et citoyenneté, Coopération internationale et enfin, Bénévolat de compétence.

Le bénévolat peut être une réponse à des situations d'urgence. Par exemple, face à la crise en Ukraine, JeVeuxAider.gouv.fr a rassemblé les missions de bénévolat permettant de venir en aide aux réfugiés ukrainiens. Démarches administratives, cours de français, mentorat professionnel, activités culturelles et sociales, collecte et distribution de produits de première nécessité... Il y a plein de manières de s'engager pour faire vivre la solidarité !

Pour en savoir plus : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>

Je m'engage en faveur du développement durable

Les éco-délégués

Les élèves ont la possibilité de s'engager dans leur établissement en faveur du climat, de la biodiversité, et plus globalement en faveur du développement durable : depuis la rentrée de septembre 2020, des éco-délégués de classe sont élus dans chaque classe de collège et de lycée.

Être éco-délégué de classe c'est pouvoir agir concrètement pour la transition écologique et le développement durable, à l'échelle de la classe, de l'établissement et même en dehors. Les actions des éco-délégués ne portent pas seulement sur l'environnement mais aussi sur les enjeux sociaux et sociétaux.

Les éco-délégués sont amenés à jouer un rôle d'ambassadeurs en contribuant à la sensibilisation et à la mobilisation de l'ensemble des élèves. Ils mènent des actions concrètes et montent des projets avec la communauté éducative (enseignants, chef d'établissement, gestionnaire, etc.) et avec des partenaires extérieurs (associations, collectivités locales, experts, chercheurs...). Les éco-délégués sont élus en septembre - octobre pour l'année scolaire.

Les éco-délégués sont accompagnés par le référent Éducation au développement durable (EDD) de l'établissement (enseignant ou conseiller principal d'éducation). Ils peuvent participer à la démarche globale de développement durable si l'établissement s'engage dans une labellisation E3D (établissement en démarche de développement durable). Ils peuvent aussi participer au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a créé un concours pour faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués. Les établissements des lauréats bénéficient d'une dotation pour accompagner les projets des éco-délégués.

Pour s'engager et devenir éco-délégué de classe :

<https://eduscol.education.fr/1121/les-eco-delegues>

En savoir plus sur l'éducation au développement durable :

<https://eduscol.education.fr/1117/education-au-developpement-durable>

#Je m'exprime

Des espaces de parole citoyenne, des instances de dialogue et d'échanges avec les décideurs publics existent du niveau local au niveau européen. Prendre la parole, proposer des solutions, participer au débat public, c'est possible ! Des lieux et des espaces d'expression vous attendent.



Je participe à la vie démocratique européenne, nationale et locale

Le programme Erasmus + Jeunesse et Sports

Erasmus+ encourage la participation des jeunes à la vie démocratique européenne aux niveaux local, régional, national et européen et soutient des projets menés par des jeunes de 18 à 30 ans.

Cette action encourage le recours à des formes de participation des jeunes alternatives, innovantes, intelligentes et numériques, comme le déploiement de la participation des jeunes dans divers secteurs et espaces (services de santé, infrastructures sportives, etc., aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé), afin d'offrir des possibilités de participation active aux jeunes de tous horizons.

Les activités soutenues peuvent prendre la ou les formes suivantes : ateliers, débats, jeux de rôle, simulations, utilisation d'outils numériques, campagnes de sensibilisation, formations, réunions et autres formes d'interaction en ligne ou hors ligne entre les jeunes et les décideurs, consultations, événements d'information, etc.

Pour en savoir plus : <https://www.erasmusplus-jeunesse.fr/>

Je participe à l'élaboration des politiques de jeunesse européennes

Le dialogue structuré UE-Jeunesse

Le Dialogue structuré est une méthode visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyens et la société civile dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation de celles-ci.

Depuis 2011 cette méthode est utilisée par le Conseil de l'Union Européenne pour l'élaboration des politiques de jeunesse européennes. Il s'agit du Dialogue UE-Jeunesse.

Afin d'animer ce processus tout en s'adaptant aux réalités de chaque État-membre, il existe dans chaque pays un Groupe National de Travail. Ce groupe rassemble, à minima, le Conseil National de la Jeunesse, le ministère en charge des questions de jeunesse et l'Agence Erasmus+ du pays concerné.

En France, c'est le Cnajep, en tant que Conseil national de la jeunesse, qui coordonne ce groupe, s'appuyant sur une grande diversité d'acteurs, et déploie ce dialogue avec des campagnes appelées *Provox*.

La campagne actuelle qui s'est ouverte en janvier 2022, a pour thématique « S'engager pour une Europe durable et inclusive ». Elle durera jusqu'en juin 2023 et s'appuie sur deux Objectifs Jeunesse européens : n°3 « Sociétés Inclusives » et n°10 « Une Europe Verte et Durable ».

Au niveau européen, plus de 22 700 jeunes ont participé aux consultations menées dans ce cadre en 2022, et des jeunes délégués de toute l'Europe ont pris en compte leur parole pour rédiger des recommandations aux États membres et à la Commission européenne.

La méthode a essaimé puisque depuis 2015 il existe en France des dialogues structurés territoriaux.

Pour en savoir plus : <https://provox-jeunesse.fr/>

Je prends la parole au niveau local

Les conseils locaux d'enfants et de jeunes

De nombreuses collectivités locales, de la petite commune à la région, animent des conseils locaux dans lesquels siègent des jeunes de 7 à 30 ans.

Leurs membres, élus ou volontaires, travaillent pour une durée moyenne de deux ans sur des projets d'intérêt général et peuvent être associés aux décisions et actions de la collectivité les concernant. A travers cette expérience, ils apprennent à débattre, à mener des projets collectifs, à comprendre le fonctionnement des institutions et ils améliorent les territoires. Ces dispositifs répondent au droit à la participation inscrite dans la Convention internationale des droits de l'enfant, ils prônent l'écoute et la considération des enfants et des jeunes comme des citoyens à part entière.

L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) accompagne près de 500 collectivités dans cette ambition.

Pour en savoir plus : www.anacej.fr

Je fais entendre ma voix dans mon établissement scolaire

Le conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et le conseil national de la vie lycéenne (CNVL)

Les lycéens sont représentés dans ces deux instances de dialogue. Ils sont associés aux décisions prises par le rectorat et le ministère de l'éducation nationale sur le travail scolaire et la vie scolaire dans les lycées.

Le CAVL est associé à la définition des critères de répartition des fonds de vie lycéenne entre les établissements scolaires. Ces fonds permettent aux représentants des lycéens d'avoir les moyens financiers nécessaires à l'exercice de leur mandat.

Les lycéens sont élus pour deux ans par l'ensemble des représentants, titulaires et suppléants, des **conseils des délégués pour la vie lycéenne** (CVL) de l'académie.

Les électeurs sont répartis en trois collèges : les élus du CAVL représentent les lycées d'enseignement général et technologique mais aussi les lycées professionnels et les établissements régionaux d'enseignement adapté. Ces deux instances répondent donc au besoin de représentativité et de démocratie scolaire des lycéennes et lycéens aux plus hauts niveaux de l'Éducation nationale.

Au collège, cette instance s'appelle le **conseil de la vie collégienne** (CVC). Pour cette instance, il n'y a pas de représentation académique et nationale ; c'est le conseil d'administration de l'établissement qui arrête sa composition, les modalités d'élection ou de désignation de ses membres ainsi que les modalités de son fonctionnement.

Ces deux instances sont idéales pour recueillir la parole des élèves et mieux connaître leurs besoins ainsi que pour travailler en co-construction sur des projets à court, moyen ou long terme.

Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/les-instances-lyceennes-324371>

Remerciements à tous les partenaires et contributeurs de ce livret, notamment :

- la Commission européenne
- le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
- le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- le ministère de la Culture
- le ministère délégué auprès de la Première ministre chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances
- l'Agence du Service civique, Agence Erasmus + France / Jeunesse et Sport
- l'Agence nationale de la cohésion des territoires
- la plateforme publique de l'engagement : [Jeveuxaider.gouv.fr](https://jeveuxaider.gouv.fr)
- l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej)
- le Collectif mentorat
- le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep)



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire
et de la Vie associative

95 avenue de France
75650 Paris Cedex 13
www.jeunes.gouv.fr

Suivez-nous sur  